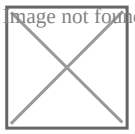

Expertise médicale après rechute

Par **Mobo**, le **17/02/2020** à **19:10**

Bonsoir

Un rhumatologue m'a délivré un certificat de rechute suite à un accident de trajet survenu en février 2018 et consolidé en septembre 2019.

Suite à cette rechute j'ai du être hospitalisé pour une lombosciatalgie hyperalgique l5.

Mon employeur refuse la rechute est me place en maladie ordinaire

Je dois voir un expert pour valider ou non la rechute.

Que dois-je dire pendant cette expertise

Par **carolinedenambride**, le **18/02/2020** à **10:54**

Bonjour,

Vous devez apporter à l'Expert tous les éléments médicaux prouvant qu'il s'agit d'une rechute afin qu'il en acte dans son rapport : ancien document / radio etc actant de votre état des suites de l'accident, avant rechute notamment

Très cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON

Par **P.M.**, le **18/02/2020** à **11:05**

Bonjour,

Si l'employeur refuse de déclarer une rechute, alors que ce n'est pas à lui d'en décider, je vous conbseillerais de vous rapprocher de la CPAM pour en faire la déclaration vous-même...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés